

■ **Fondation de secours mutuels aux Orphelins**, à Genève, CH-660-0012916-9 (FOSC du 21.09.2005, p. 7). Nouveaux statuts du 25.01.2006. But modifié: allouer aux enfants de personnes décédées ou invalides une aide financière fondée sur les principes de la mutualité.
Journal no 1938 du 09.02.2006
(03244816 / CH-660.0.012.916-9)